

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (22) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (14) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (3) :

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MIS

OBJET : Signature d'une convention relative à l'installation et au financement d'un poste à mi-temps d'intervenant social au commissariat de police de Châtellerault.

Le poste d'intervenant social au commissariat de Châtellerault créé le 1er novembre 2015 se pérennise grâce au cofinancement de l'État, du département et de la ville.

Les missions de l'intervenant social au commissariat consistent à :

- assurer l'accueil d'urgence et traiter à court terme des demandes d'intervention auprès de personnes majeures ou mineures, victimes, mises en cause ou concernées par une affaire présentant une problématique à caractère social (violences conjugales et familiales, situations de détresse et de vulnérabilité, protection de l'enfance, majeurs à protéger...).*
- prendre en charge ces personnes en leur apportant des informations et en les orientant vers les services sociaux compétents.*
- assurer l'interface entre les services de police/gendarmerie et les services sociaux du Conseil Départemental*
- apporter un concours à toute action susceptible de prévenir les difficultés sociales ou médico-sociales rencontrées par la population orientée.*

Le bilan d'activités de l'année 2016 de l'intervenant social du commissariat de Châtellerault démontre la pertinence du dispositif. En effet, 134 dossiers concernant 159 personnes ont été traités dont 77% concernent un différend familial. La grande majorité des situations fait l'objet d'une saisine interne, c'est-à-dire par les policiers en charge de l'accueil ou de la réception des plaintes. Cette saisine permet ainsi d'apporter une réponse sociale à une situation de détresse qui, soit ne relève pas du champ pénal et donc de la compétence de la police nationale, soit nécessite une prise en charge complémentaire.

Les personnes concernées sont pour presque 62% des femmes et pour 0,3% des mineurs, ce qui témoigne d'un accompagnement social des conflits impliquant des mineurs plutôt performant sur

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 juin 2017

n° 30

page 2/2

notre territoire.

L'intervenant social du commissariat les a orientées vers une prise en charge médicale ou psychologique, ou sociale, un accompagnement juridique, une médiation familiale, vers d'autres partenaires ou les a accompagnées vers une procédure judiciaire.

Grâce à ce dispositif, la réponse publique face aux difficultés de la population gagne en cohérence et en qualité. Il convient donc de prolonger ce dispositif pour l'année 2017 avec un financement tripartite Ville, État, Conseil Départemental à hauteur d'un tiers chacun.

VU le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ;

VU la circulaire DGPN/DGGN du 21 décembre 2006 relative à l'extension du dispositif des travailleurs sociaux dans les services de police et de gendarmerie ;

VU la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 ;

VU le quatrième plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016 ;

VU le plan départemental de prévention de la délinquance de la Vienne 2013-2017 ;

VU la stratégie territoriale de prévention de la délinquance de la ville de Châtellerault 2016-2018

CONSIDÉRANT que les policiers sont confrontés à des situations diverses, dont un certain nombre relève davantage d'une intervention sociale que d'une mission de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT que les intervenants sociaux en police jouent un rôle de premier accueil social, d'écoute et d'orientation et qu'ils ont vocation à assurer une prise en charge globale des personnes reçues ;

CONSIDÉRANT que le dispositif des intervenants sociaux en police vise à améliorer le service public et les relations entre la police et la population ;

CONSIDÉRANT le bilan d'activités 2016 satisfaisant de l'intervenant social au commissariat de Châtellerault;

Le Conseil Municipal ayant délibéré décide :

– d'autoriser le Maire à signer avec l'État, le Conseil Départemental et l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADSEA), la convention jointe en annexe prévoyant le co-financement d'un poste d'intervenant social au Commissariat de Police de Châtellerault,

– de verser la subvention correspondante d'un montant de 7608€ à l'ADSEA

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire .110/6574/4510

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

28 JUIN 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 27/06/2017